



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille seize, le vingt deux mars à dix sept heures, les membres du Conseil de Communauté se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Monsieur MARTIN Jacques.

PRESENTS : Mmes ANDRE Michèle, LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène, ALLEMANDI Florence, VAGINAY Sophie, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine, OKROGLIC Dominique, BOISSE Sandrine, MM. MARTIN-CHARPENEL Pierre, BAGUE Patrice, BOUGUYON Yvan, FRELASTRE Jean-Michel, PAYOT Jean Michel, BERCHER Francis, LONGERON Michel, COLLOMB Stephane, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, FERRON Jean,. NICOLAS Yves, GAMBAUDO Georges, BEHETS Jan, BULTEL Jean Pierre et M. BOUVET Patrick.

EXCUSEE : Mme DOUX Séverine ayant donné pouvoir de Mme ANDRE Michèle.

Délibération n°2016/25

**OBJET : PARTENARIAT COMMUNAUTE / ASSOCIATION HAUTES ALPES
EMPLOI RELAIS 2016.**

Le Conseil de Communauté,

CONSIDERANT qu'au titre de l'année 2016, l'Association HAUTES ALPES EMPLOI RELAIS sollicite, une aide de **14 444.90 €** sous la forme d'un partenariat économique par lequel la Communauté souscrirait auprès de l'Association **770 Heures** de prestations (soit 55 H par Commune et 110 H pour la Commune de Val d'Oronaye) à **18.37 € Taux horaire** pour le compte des 13 Communes regroupées en son sein et **1 300 € de frais divers**.

CONSIDERANT que ce partenariat constitue une aide pour l'Association et lui permettra également de fournir plus de travail à des personnes en difficultés.

CONSIDERANT l'intérêt de cette action,

Vu le projet de convention qui lui est présenté.

Sur proposition de Monsieur Jean Pierre BULTEL, Vice-Président à l'économie et au développement filières ressources locales,
Après délibéré,
A l'unanimité de membres présents,

- **ACCEPTE** la proposition du Vice Président délégué aux Finances et décide de modifier en ce sens le partenariat que lui propose pour l'année 2016 l'Association HAUTES ALPES EMPLOI RELAIS.
- **AUTORISE** le Président à signer la convention à intervenir à cet effet avec ladite Association
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits correspondants au paiement des 770 Heures de prestations fournies par l'Association aux 13 Communes soit **14 144.90 €** et au paiement des frais divers soit **1 300 €** au Budget 2016 de la Communauté, Art 61521.
- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme



Le Président,
M. Jacques MARTIN.